



Allocution

de Madame Roselyne Bachelot,
Ministre de la santé au colloque ISM

« *Interprétariat, Santé et Prévention* »

**Judi 18 mars 2010
Au Ministère de la santé**

Monsieur le président d'ISM Interprétariat,
Mesdames, messieurs,

« **La France se nomme diversité** », écrit
Fernand Braudel.

De cette diversité – humaine, culturelle, linguistique –, notre pays a toujours su faire une richesse, dans le respect de tous et de chacun, au service de valeurs communes et partagées.

Cette diversité est une réalité incarnée et protéiforme.

Ainsi, ce sont quelques six millions de personnes étrangères ou d'origine étrangère qui vivent actuellement en France, sans nécessairement maîtriser notre langue.

Par ailleurs, chaque année, plus de 70 millions de touristes étrangers visitent notre pays : là encore, tous ne parlent pas le français, loin s'en faut.

C'est pourquoi, dans une Europe humaine, sociale et culturelle de plus en plus intégrée, ces mouvements de populations posent de nouvelles questions, notamment sur le plan sanitaire, auxquelles nous devons apporter des réponses efficaces et adaptées.

Comment aider et accompagner au mieux une personne non francophone qui rencontre sur notre sol des problèmes de santé et a besoin de soins ?

Quelles solutions concrètes lui proposer pour surmonter la barrière de la langue et communiquer avec elle, alors même qu'elle se trouve dans une situation inédite et souvent angoissante ?

Quels outils individualisés mettre en œuvre pour favoriser le dialogue et la confiance entre le patient et le professionnel de santé ?

Parce qu'elles touchent à la santé et à la dignité des êtres, de telles interrogations méritent d'être examinées avec la plus grande attention.

Je me réjouis donc que se tienne aujourd'hui, ici, au ministère de la santé, ce premier colloque national sur le thème de l'interprétariat en milieu de soins.



Je veux remercier l'Inter Service Migrants Interprétariat d'avoir eu cette remarquable initiative, à laquelle, en tant que ministre de la qualité et de la sécurité des soins, je souscris pleinement.

Dans la présence d'interprètes au sein de notre système de santé, je vois un signe fort de notre volonté commune d'offrir à chacune et à chacun, quelle que soit sa langue, un égal accès à une prise en charge médicale de qualité, partout sur notre territoire.

Pour commencer, je veux souligner le rôle essentiel de l'interprétariat en milieu de soins pour garantir le respect des droits des patients tels qu'ils sont prévus dans la loi.

Rappelons que le code de la santé publique prévoit que « *toute personne prend les décisions concernant sa santé, avec le professionnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit* », et que le « *médecin doit respecter la volonté de la personne après l'avoir informée des conséquences de ses choix* », avec le devoir de « *tout mettre en œuvre pour la convaincre d'accepter les soins indispensables* ».

Autrement dit, faut-il le rappeler ? « *Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne* ».

Or, la prestation de l'interprète favorise le recueil de ce consentement réellement éclairé. Elle garantit aussi le respect du secret médical et la confidentialité de l'entretien entre soignant et patient.

Ces principes sont fondamentaux en droit français et ils nous obligent.

C'est pourquoi, dans le cas de personnes étrangères ou d'origine étrangère, maîtrisant mal notre langue, le recours à un interprète peut garantir leur pleine et réelle application.

Au-delà, il en va de l'honneur d'un pays comme le nôtre, dont il nous appartient de faire vivre l'héritage humaniste au service de tous, et notamment de ceux que la barrière linguistique peut rendre particulièrement vulnérables.

Ainsi, dans le domaine si spécifique de la santé, la mission des interprètes ne saurait se limiter à une simple traduction.

Ne nous y trompons pas : l'interprétariat n'est pas un luxe accessoire offert au patient. C'est une pratique qui obéit à des impératifs éthiques, avec lesquels on ne saurait transiger.

Qui songerait à nier l'importance cruciale d'utiliser le mot juste dès lors qu'il s'agit d'annoncer une pathologie ou d'exposer un traitement à venir ?

En ce sens, les interprètes sont bien de véritables passeurs, non seulement sur le plan linguistique, mais également sur le plan technique, psychologique, et bien sûr culturel.

Je ne prendrai qu'un exemple : un symptôme n'est pas perçu, ni décrit tout à fait de la même façon en fonction du contexte culturel. C'est un paramètre tout à fait essentiel, dont tient également compte le travail de l'interprète, avec subtilité.

Protéger la santé du patient : tel est bien la mission de l'ensemble des acteurs de notre système de santé. Cela nécessite, en tout premier lieu, la qualité des informations médicales.

Cette dernière est d'autant plus importante dans le contexte d'une pathologie grave ou chronique.

En cas de diabète, d'infection par le VIH, ou de cancer par exemple, le patient doit pouvoir adhérer pleinement à la stratégie thérapeutique proposée.

C'est d'ailleurs tout le sens de l'éducation thérapeutique, que j'ai voulu inscrire au cœur de la loi « *Hôpital, patients, santé, territoires* » (HPST).

Plus autonome dans la maîtrise de son parcours de soins, le patient doit pouvoir adhérer en toute conscience aux traitements prescrits et, ainsi, améliorer significativement sa qualité de vie.

Or, sur tous ces sujets, l'interprète assure un dialogue de qualité.

Par ailleurs – et c'est un autre point que je veux aborder ce matin –, de tels dispositifs, outre leurs bénéfices en termes de santé, ont aussi des incidences positives en termes de coût.

En effet, des études documentées, conduites au Canada, en Belgique, en Grande-Bretagne – sur lesquelles, je crois, vous reviendrez plus en détail au cours de ce colloque – ont illustré les gains permis par le recours à un interprète dans le cadre de la prise en charge de certaines pathologies coûteuses.

Ainsi, alors que la durée de consultation est à peine plus longue que d'ordinaire, la durée du séjour hospitalier se trouve réduite lorsque les barrières linguistiques sont levées.

Facilités par une meilleure communication entre soignants et soignés, les soins préventifs favorisent une baisse des coûts liés à la maladie et aux complications que celle-ci peut occasionner.

Je le disais il y a quelques instants, le dialogue permet d'élucider des questions importantes et de mieux connaître les antécédents du patient, ce qui signifie aussi une baisse du nombre d'examens de diagnostic.

En matière d'interprétariat en milieu de soins, nous ne partons pas de rien. Au contraire, il s'agit là d'une pratique déjà enracinée chez de nombreux professionnels de santé, qui n'hésitent pas à recourir à des prestations d'interprétariat.

Ainsi, depuis plus de 30 ans, l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) s'est engagée dans un recours à l'interprétariat professionnel, qui s'inscrit dans la droite ligne du respect de la Charte des droits des patients hospitalisés.

Pédiatres, orthophonistes, infectiologues, psychiatres, médecins généralistes – et la liste n'est pas exhaustive : votre présence aujourd'hui atteste également cet attachement collectif à la qualité des soins, et je vous en félicite.

Dans cette pédagogie au long cours, ISM Interprétariat a apporté une contribution majeure depuis 40 ans, et je veux rendre à cet organisme l'hommage appuyé qu'il mérite.

Avec efficacité et intelligence, votre association réalise aujourd'hui les deux tiers de ses 80 000 prestations annuelles dans le domaine de la santé, au service de plusieurs centaines de structures médicales en France, 24h/24, 7jours/7, que ce soit aux urgences ou en PMI, en maladies infectieuses ou en cancérologie.

Formés et encadrés, vos quelques 300 interprètes accomplissent un remarquable travail, malgré les difficultés que celui-ci présente, et ceci – c'est impressionnant – dans près de 100 langues et dialectes.

Je sais les trésors de délicatesse et de dévouement qu'il faut mobiliser pour transmettre des nouvelles parfois douloureuses, touchant aussi bien des enfants que des adultes dont le pronostic vital peut se trouver brutalement engagé.

A vous toutes et à vous tous, je veux adresser mes remerciements pour le soutien précieux que vous apportez, dans ces moments délicats, tant aux patients qu'aux soignants, sans jamais vous départir de votre neutralité et de votre rigueur.

Sachez tout l'intérêt que je porte à votre implication et au nécessaire développement de vos actions.

Depuis 15 ans, un partenariat fécond a été également noué avec les services d'ISM Interprétariat à l'échelon national dans le cadre d'une convention pluriannuelle financée par le ministère de la santé. Il permet aux consultations hospitalières et aux centres de dépistage de bénéficier d'une assistance linguistique, pour la prévention ou la prise en charge de patients atteints de VIH, d'hépatites et de tuberculose.

Enfin, dans certaines régions, ce sont des structures locales qui interviennent en partenariat avec les services déconcentrés, comme Migration Santé en Alsace ou Mana à Bordeaux, et

encore d'autres ailleurs. Je profite de l'occasion qui m'est ici donnée pour toutes les remercier de leur action.



Au-delà de ces partenariats réussis, d'autres expériences existent, qui doivent être développées, soutenues et évaluées.

Dans cette perspective, les agences régionales de santé (ARS) doivent être encouragées à développer les partenariats entre interprètes et professionnels de santé. Interventions ponctuelles d'interprètes, ou même assistance linguistique plus large et plus permanente dans les services d'accueil, grâce à des outils diversifiés : toutes ces expériences doivent être mutualisées et évaluées, pour ensuite permettre de développer les plus efficaces d'entre elles.

En matière de formation, de recherche, d'évaluation, j'invite les universités à s'emparer de la question de l'interprétariat dans le domaine de la santé.

A cet égard, je sais que la direction générale de la santé (DGS) va conduire une évaluation médico-économique sur le programme déjà en cours, pour établir des recommandations à l'échelle nationale et proposer des modalités de prise en charge harmonisée sur le territoire national.

A l'évidence, des efforts doivent être faits pour encourager, là où s'expriment des attentes et des besoins, le recours à l'interprétariat.

Ce colloque et la publication à laquelle il donnera lieu contribueront aussi, à n'en pas douter, à dissiper les idées fausses de celles et ceux qui méconnaissent encore les possibilités offertes par les prestations d'interprétariat.

C'est pour toutes ces raisons que j'ai tenu à être parmi vous aujourd'hui.

Ensemble, nous devons faire connaître les expériences positives qui existent déjà, soutenir celles qui naissent, et lever les réticences.

Né d'une mère presque entièrement privée de la parole, à laquelle il a consacré des pages bouleversantes, Albert Camus lui-même ne définit-il pas la langue comme la véritable patrie des hommes ?

Pour restituer à chacun sa pleine identité et sa dignité, pour permettre à chacun de comprendre ce qui lui arrive et de faire entendre sa voix, l'interprétariat en milieu de soins doit être valorisé : il participe de l'idée que nous nous faisons de notre civilisation.

Plus largement, je veux vous dire combien la lutte contre les inégalités sociales de santé est au cœur de mon action politique.

Plus que jamais, je suis convaincue, en effet, que c'est en agissant sur les marges, c'est-à-dire en se préoccupant de celles et ceux qui sont les plus vulnérables, que l'on redonne espoir et vitalité à une société dans son ensemble.

Je partage la vision de l'économiste Joseph Stiglitz qui propose de nouveaux instruments, non financiers, pour mesurer ce qui fonde notre richesse collective. Nous devons forger de nouveaux indicateurs de progrès, qui fassent sens pour tous et traduisent nos idéaux démocratiques.

Les valeurs qui la sous-tendent, l'éthique qui la porte font de votre démarche une précieuse contribution à ce renouvellement collectif du regard que j'appelle de mes vœux.

Je vous remercie.

Madame Roselyne BACHELOT – NARQUIN
Ministre de la Santé et des Sports

Jeudi 18 mars 2010

Colloque ISM « *Interprétariat, Santé et Prévention* »